

Signature du contrat de bassin versant du Lez



Le contrat de bassin versant du Lez a été signé le 21 avril 2021, engageant techniquement et financièrement le SMBVL et ses partenaires : l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région PACA et les Départements du Vaucluse et de la Drôme.

Rédigé par le SMBVL, ce programme d'actions concertées pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques garantira une gestion globale, durable et équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant du Lez.

« J'ai souhaité que le terme de « contrat de bassin versant » se substitue à celui de « contrat de rivière » pour bien signifier qu'il ne saurait être uniquement question que de rivière et que de nombreux maîtres d'ouvrages, autres que le SMBVL gestionnaire de rivières, y avaient pleinement leur place. »

Anthony ZILIO, Président du SMBVL

Le contrat de bassin versant est un outil pour agir et vise à répondre aux principaux enjeux du territoire :

- ▶ Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau,
- ▶ Amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- ▶ Préservation des milieux naturels, des cours d'eau et de leur bon fonctionnement,
- ▶ Gestion du risque inondation en tenant compte du fonctionnement des cours d'eau.



« Cette signature marque le démarrage d'un nouveau programme d'actions pour les six années à venir en faveur de la protection des biens et des personnes, de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. [...] Il met en lumière le rôle fédérateur de cette démarche, comme facteur de solidarité territoriale et de mobilisation des acteurs locaux. »

Anthony ZILIO, Président du SMBVL



Quelques chiffres :

- Durée : 6 ans (deux phases de 3 ans)
- 18 maîtres d'ouvrage mobilisés :
 - Syndicat Rhône Aygues Ouvèze (RAO) : Alimentation Eau Portable
 - Syndicat intercommunal des eaux et assainissement Richerenches Valréas Visan (RIVAVI)
 - 9 communes
 - 5 associations ou ASA
 - 1 communauté de communes (CCRLP)
 - SMBVL
- 49 opérations relevant du petit cycle ou du grand cycle de l'eau.
- Enveloppe globale de travaux et d'actions de 21,1 M€ dont 8 M€ relevant de la compétence GeMAPI qui seront portés par le SMBVL.
- Plus de 4,3 M€ engagés par les partenaires financiers parmi les 8 M€ portés par le Syndicat du Lez.

La lettre d'information des **Élus**

6

Juillet 2021



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

— Temps Forts

Nouvelle Commission Locale de l'Eau (CLE)

Une nouvelle CLE du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été élue le 22 avril 2021 :

Président de la CLE :

- ▶ M. ADRIEN Patrick (*Maire de Valréas, Président CCEPPG*)

Vice-présidents :

- ▶ M. SALIN Olivier (*Vice-Président SMBVL, Maire de la commune de Rémuzat, en charge de la commission gestion quantitative de la ressource en eau*)
- ▶ M. MARECHAL Jean-Yves (*Adjoint de la commune de Bollène, en charge de la commission gestion des inondations, restauration physique des cours d'eau et des zones humides*)
- ▶ M. AUGUSTE William (*1^{er} adjoint de la communes de Saint-Restitut, en charge de la commission transversale pour la rédaction du SAGE*)

Retrouvez la composition complète sur www.smbvl.fr

Concertation SAGE

La concertation préalable du public a été organisée au stade des orientations stratégiques du SAGE du 8 février au 31 mai 2021. Quatre réunions publiques se sont ainsi tenues à Valréas, la Baume de Transit, Bollène et Roche-Saint-Secret-Beconne.



Quelques chiffres :

- ▶ 99 avis ont été postés sur le registre,
- ▶ La page web du registre a reçu 3124 visites,
- ▶ 74 participants ont assisté aux réunions publiques

— Édito du Président

En ma qualité de Président du SMBVL, j'ai le plaisir de vous adresser cette nouvelle lettre qui a pour objectif de faire le lien avec les élus municipaux et communautaires des 27 communes et des 5 EPCI à fiscalité propre concernés par le bassin versant du Lez.

Elu à ce poste en mars 2018 et réélu en septembre 2020, je suis accompagné dans ma mission par quatre vice-présidents, issus chacun d'une des quatre autres communautés de communes membres du SMBVL.

Le SMBVL est un des premiers territoires à avoir réussi à instaurer dès fin 2018 une gouvernance de la compétence GeMAPI acceptée par ses intercommunalités membres. La gestion unique et intégrée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant est une chance pour nos territoires et une force pour les orientations politiques majeures qui devront être prises dans les prochaines années pour ce qui a trait à la fois à la protection contre les inondations et à la gestion des milieux aquatiques : définition des systèmes d'endiguement, partage de la ressource en eau entre tous les usages dans un contexte de réchauffement climatique, maintien d'une qualité des eaux, préservation du bon fonctionnement des cours d'eau.

C'est à titre qu'il est indispensable que chacune des 5 communautés de communes soit étroitement associée avec la même implication dans la gouvernance du SMBVL. Avec l'objectif de répondre aux attentes des communes et des EPCI de notre bassin versant.

Le tout dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint mais qui cherche à concilier les enjeux et les ressources de chaque territoire avec la mise en œuvre d'une clé financière de solidarité de bassin, témoin d'une cohésion aval-amont.

Je sais pouvoir compter sur le soutien des élus locaux pour mettre en œuvre une politique cohérente à l'échelle du bassin versant du Lez.

Anthony ZILIO, Président du SMBVL



- GEMAPI et sa mise en œuvre

— Temps Forts

Exercice inondation

Le SMBVL a organisé le jeudi 29 avril 2021 un exercice visant à tester l'articulation de l'ensemble des acteurs pouvant être amenés à intervenir lors d'une gestion de crise (SMBVL, communes, Egis Eau, Predict'Services, groupement d'entreprises, C2i Telecom).

Cette année, les communes de Bollène, Visan, Roche-Saint-Secret-Béconne, Colonzelle et La-Baume-de-Transit ont participé activement à celui-ci en définissant un scénario de désordre sur un cours d'eau, en donnant l'alerte et en suivant l'intervention d'Egis Eau et du groupement d'entreprises spécialisées en travaux d'urgence (SVT, Gilles & Païta).

A ces municipalités s'ajoutaient les autres communes du bassin versant et les EPCI-FP membres du Syndicat du Lez venues dans un rôle d'observateur.



La gestion d'un risque inondation au sein du poste de coordination du SMBVL :

Risque d'inondation du Lez et/ou de ses affluents.

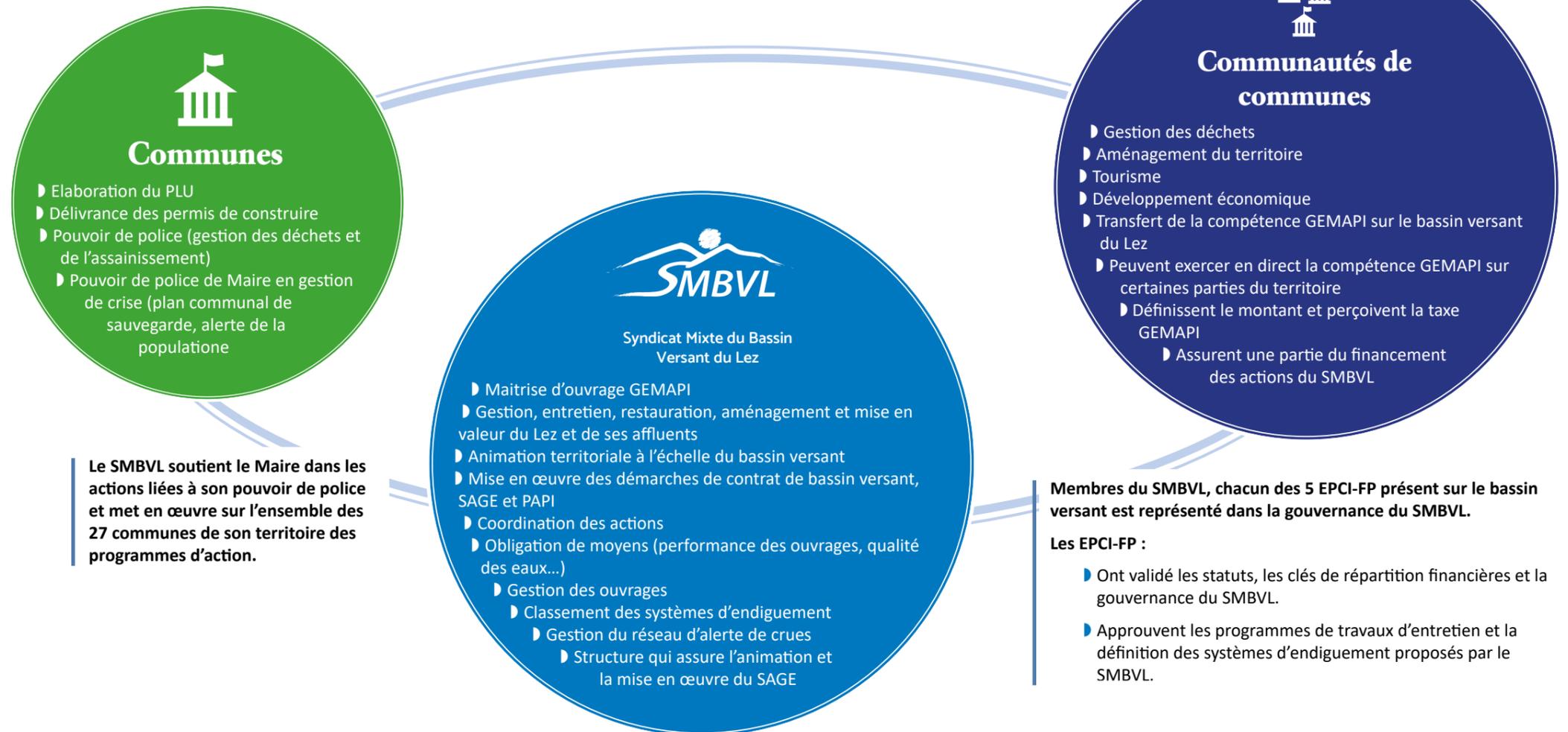
Ouverture du poste de coordination SMBVL composé des agents SMBVL et/ou EGIS EAU.

Traitement des signalements de désordres sur cours d'eau (embâcles, érosion...) réalisés par les communes.

Intervention du groupement d'entreprises en travaux d'urgence après priorisation de l'action par le poste de coordination.

Avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

L'avenant de 3 ans du délai d'exécution du PAPI déposé par le SMBVL a été validé par les services de l'Etat en avril 2021. Cette prolongation va permettre aux actions en cours de se poursuivre et à celles non engagées de débiter.



Le SMBVL soutient le Maire dans les actions liées à son pouvoir de police et met en œuvre sur l'ensemble des 27 communes de son territoire des programmes d'action.

Membres du SMBVL, chacun des 5 EPCI-FP présent sur le bassin versant est représenté dans la gouvernance du SMBVL.

Les EPCI-FP :

- ▶ Ont validé les statuts, les clés de répartition financières et la gouvernance du SMBVL.
- ▶ Approuvent les programmes de travaux d'entretien et la définition des systèmes d'endiguement proposés par le SMBVL.

— Partenaires financiers

Ils assurent le financement des études, travaux, acquisitions foncières, certains frais de fonctionnement aux travaux de dispositifs contractuels élaborés plusieurs années à l'avance (PAPI, contrat de bassin versant, PPRE, missions liées au SAGE).

— Services instructeurs et de contrôle (DDT, DREAL, OFB)

Ils assurent à la fois l'instruction des dossiers réglementaires, l'inspection des ouvrages et travaux ainsi que la police de l'eau.

— Propriétaires privés et riverains

- Obligation d'entretien des cours d'eau...
- ...Et des ouvrages dont ils sont propriétaires
- Associés à l'élaboration des documents réglementaires et à la mise en œuvre des grands projets
- Paiement de la taxe GEMAPI

— Financement du SMBVL

EN FONCTIONNEMENT :

Montant global annuel d'environ 1,025 M€

- Des subventions de nos partenaires (Etat, Région PACA, Départements Drôme et Vaucluse) pour 214 000 €
- Des contributions des 5 EPCI-FP membres pour 810 980 € calculées selon une clé de répartition qui prend en compte de multiples critères (longueur de cours d'eau, superficie du bassin, population, richesse intercommunale, position amont-aval, présence d'unités urbaines)



EN INVESTISSEMENT :

Une fois déduit le montant des subventions, chaque opération est financée par les EPCI-FP selon un principe de solidarité de bassin :

- 90 % du montant par l'EPCI-FP bénéficiaire des travaux
- 10 % dans la limite maximale de 30 000 €, répartis entre les 4 autres EPCI-FP